

Lutte contre le tabagisme au Maroc : Un appel urgent pour une application stricte de la loi

Compte Test - 2024-06-02 20:20:59 - Vu sur pharmacie.ma

À l'occasion de la Journée mondiale sans tabac, l'Association Dar Zhor, en collaboration avec plusieurs associations médicales nationales (1), lance un appel urgent au ministère de la Santé et de la protection sociale pour une application rigoureuse de la loi anti-tabac et la protection de la santé publique.

Dans un communiqué du 31 mai 2024, l'Association Dar a rappelé que les statistiques au Royaume sont alarmantes : le cancer du poumon, étroitement lié au tabagisme, connaît une hausse inquiétante avec environ 8.825 nouveaux cas annuels, faisant de cette maladie la première cause de décès par cancer au Maroc. Environ 87% de ces cas sont attribués au tabagisme, ce qui souligne l'urgence d'une action vigoureuse contre ce fléau.

Face à cette situation alarmante, les associations signataires de la pétition adressée à la tutelle appellent à l'application stricte de la loi anti-tabac, notamment :

- 1. Application stricte de la loi anti-tabac : Renforcement des inspections et sanctions sévères pour les contrevenants.
- 2. Campagnes de sensibilisation : Lancement de campagnes nationales pour éduquer le public sur les dangers du tabagisme.
- 3. Réglementation des boutiques de cigarettes électroniques : Interdiction de l'installation de ces boutiques à proximité des établissements scolaires.
- 4. Sanctions pour les contrevenants : Amendes et autres sanctions pour les fumeurs et les propriétaires d'établissements qui ne respectent pas la loi.

Dans le même communiqué, l'Association Dar a rappelé que le Maroc a ratifié la Convention-Cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, dont l'article 8 stipule la protection de la population contre l'exposition à la fumée du tabac. De plus, le Dahir 1-91-112 du 27 moharrem 1416 (26 juin 1995), qui interdit la consommation de tabac dans certains lieux publics, est souvent bafoué.

Les associations à l'origine de cette initiative exhortent les décideurs à prendre les mesures qui s'imposent pour garantir un environnement plus sain et renforcer l'image du Maroc comme une nation progressiste en matière de santé publique.

1 Associations signataires : Association Dar Zhor, Association des pneumologues privés du Maroc (APPM), Société marocaine de cancérologie (SMC), Intergroupe d'oncologie thoracique (IGOT), Association marocaine de médecine de famille (AMMF), Association marocaine d'oncologie médicale du secteur libéral (OMM).